



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 37- mai 2002

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spo-vd.ch sproaud@bluewin.ch

J.A.B
1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127
1000 Lausanne 19
paraît 4 à 6 x l'an

Votation du 2 juin

Abrogation de la nomination

Des négociations sont toujours en cours pour préciser les modalités d'application de la nouvelle Loi sur le personnel dans le secteur de l'enseignement.

Elles concernent, notamment, le congé sabbatique, les décharges en fin de carrière, l'entretien d'appréciation, la formation continue, le **taux de collègues "désignés"**¹ et le lieu de cette désignation.

Actuellement, le DFJ annonce qu'au minimum le 80% de tous les collègues (nommés ou non) sera "désigné".

La SPV demande que le **100%** des collègues engagés aujourd'hui et qui travailleront pour l'Etat durant l'année scolaire 2002-2003 aient droit à un contrat de travail de durée indéterminée, selon ce qui avait été annoncé lors des négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires.

La SPV continuera de se battre afin d'obtenir les meilleures conditions possibles pour chaque collègue de ce canton, mais il est vrai que rien n'est encore acquis formellement.

C'est pourquoi, à ce jour, la SPV ne peut pas soutenir l'abrogation de l'article 63 de la Constitution (suppression de la nomination).

Néanmoins, si, en réponse à un récent courrier de la FSF, des assurances sont données dans le mois qui vient, la position de la SPV peut évoluer.

L'Assemblée des délégué-es du 24 mai se prononcera en dernière instance.

Cette décision interviendra lors des votations sur les résolutions proposées par le CC et les associations, entre 16 heures 30 et 18 heures 30. L'Assemblée a lieu à l'Aula des Cèdres, Av. de Cour 33 à Lausanne, et est ouverte à tous les membres de la SPV, vous y êtes les bienvenus !

Le comité

¹ Les fonctionnaires au bénéfice de cette "désignation" verront leur statut amélioré et auront le même contrat de travail que celui des collègues actuellement nommé-es (couverture en cas de maladie ou d'accident, taux d'activité garanti, notamment).

Appel aux collègues

Les négociations actuellement menées sur de nombreux fronts par la SPV, en particulier par son Comité Cantonal, les permanents et les comités des différentes associations sont la démonstration parfaite de l'utilité d'appartenir à une association professionnelle, à un "syndicat".

A cela, il faut ajouter le soutien individuel aux membres et le travail administratif nécessaire pour que la SPV puisse jouer effectivement son rôle et de manière efficace.

Quelques thèmes actuellement débattus avec l'Etat ou à l'interne de la SPV

- l'enveloppe pédagogique;
- le lieu d'engagement lié au futur nouveau contrat de travail;
- la formation continue à la HEP;
- la gestion des tensions ou conflits entre enseignants et directions d'école;
- le rôle et la marge de décision de la conférence des maîtres;
- le congé sabbatique;
- la durée des vacances des enseignants;
- la revalorisation salariale des enseignants brevetés;
- le statut des enseignants spécialisés engagés comme SPS;
- la transformation du contrat de droit privé de durée déterminée annuelle, précaire, en un vrai contrat de durée indéterminée, la "désignation", pour chaque collègue !

Rappel de quelques services rendus aux membres

- protection juridique en cas d'attaque pénale, de conflit administratif, notamment;
- conseils et soutien financier en cas de difficultés personnelles ou familiales;
- conseils et soutien financier en cas de maladie ou d'accident, dès que l'état ne verse plus de salaire à 100%;
- soutien en cas de difficultés, avec ... les parents, les élèves, les directions d'école, le département;
- les partenaires commerciaux qui offre des rabais ou des conditions particulières; ... et surtout,
- la défense de l'Ecole, de ses missions pédagogique et éducatives, de son organisation, et... des conditions de travail des enseignants !

Chaque membre peut jouer un rôle et aider la SPV à atteindre ses objectifs.

En encourageant les collègues à rejoindre notre société, en les informant de l'existence du questionnaire vert, et en expliquant l'importance pour celles et ceux qui ne sont pas nommés d'envoyer les informations nécessaires à la défense de leur situation.

En informant le Comité Cantonal, par mail ou courrier (les écrits restent!) de la réalité du terrain, et de votre opinion sur les différents projets, réflexions menées par le DFJ ou votre association.

En payant votre cotisation, première et indispensable étape permettant d'effectuer l'ensemble des tâches.

En participant aux assemblées générales de vos associations, en rejoignant les comités ou en participant aux groupes de travail qui se constituent en fonction de l'actualité.

**Informez vos collègues de tout le travail accompli par VOTRE SOCIÉTÉ.
Encouragez-les à vous rejoindre.**

Des bulletins d'adhésion sont à votre disposition au secrétariat sur demande.

Jean-Marc Haller

Nouveau partenaire commercial MOSCA VINS SA

La liste de vins ci-jointe est une offre exclusive SPV, qui vous permettra, nous l'espérons, de trouver votre bonheur pour l'été !

Merci de nous faire part de vos remarques afin que nous puissions améliorer la prochaine offre qui vous sera envoyée à la fin de l'automne.

Le verso de la feuille de commande vous permet de noter vos commentaires et suggestions.

Vous avez la liberté de commander **le nombre de bouteilles que vous voulez**, à l'unité près ! Cette offre vous permet donc de découvrir un certain nombre de vins, sans obligation de commander "un carton" de chaque.

Les prix sont inférieurs de 10 à 28% à ceux affichés dans les magasins Mosca.

Procédure pour la commande

- 1) Notez le nombre de bouteilles en face de chaque vin proposé;
- 2) indiquez dans quel magasin vous désirez prendre votre vin;
- 3) photocopiez votre bulletin de commande;
- 4) **envoyez votre bulletin à la SPV;**
- 5) fixez une date dans votre agenda;
- 6) le jour fixé, prenez de **l'argent liquide ou une postcard uniquement;**
- 7) allez chercher votre vin et ... santé !

Il est impossible de recommander du vin, au même prix, une fois le délai écoulé.

Dernier délai pour la commande : 13 juin

Un apéritif-dégustation sera offert par Mosca, à celles et ceux qui viennent chercher leur vin à Crissier le jeudi 20 juin dès 18 heures. N'oubliez pas de vous y inscrire en cochant la case sur la feuille de commande.

Questionnaire "vert" MERCI !

La moitié d'entre vous a déjà complété et retourné ce document au secrétariat de la SPV.

Nous avons ainsi, déjà, la possibilité d'utiliser certaines informations dans le cadre des négociations avec le DFJ.

Néanmoins, il est important que votre association dispose des informations de chacun des membres.

Que vous soyez nommé ou non, **MERCI** de faire l'effort de renvoyer ce document, si vous êtes dans l'autre moitié !

Un premier constat: les jeunes collègues sont de moins en moins nombreux à rejoindre les rangs des associations, d'où l'article de la page 2... A vous de jouer !

Deuxième constat, vous êtes nombreux à avoir remarqué et annoté la faute d'orthographe...

Congés non-payés

Si vous demandez un congé non-payé, il est important de penser à ce qui pourrait arriver lors de la reprise de votre travail.

Rappel: l'Etat ne verse pas votre salaire à la fin du congé accordé, tant que vous n'êtes pas en état de travailler !

La SPV a donc créé une possibilité de vous assurer en perte de gain maladie et accident, à bon marché, même pour une grippe !

Appelez le secrétariat pour demander le formulaire vous permettant de bénéficier, pour une modeste somme, de cette assurance.

De nombreux collègues ont déjà usé de ce privilège. Ces derniers temps, d'autres collègues ont demandé de tels documents, mais nous étions en rupture de stock. Ils sont à nouveau disponibles.

Si, malgré votre premier téléphone, vous n'en avez pas reçu, ayez l'amabilité de rappeler le secrétariat.

Enveloppe pédagogique

S'il est un sujet brûlant, c'est bien celui-là !

Le comité cantonal et le secrétariat remercient les nombreux collègues qui ont téléphoné ou écrit pour exprimer leurs inquiétudes, poser de nombreuses questions, ou informer de ce qui se passait dans tel ou tel établissement. Une réflexion a ainsi pu avoir lieu au niveau du comité qui, de plus, a eu de nombreuses discussions avec les responsables de ce dossier, au sein de la DGEO.

A ce stade, La SPV demande que, dans les plus brefs délais, le DFJ:

- **affirme la primauté du projet pédagogique sur la gestion financière, notamment lors du calcul des taux d'encadrement;**
- **confirme que les obligations légales et réglementaires continuent d'être la référence première;**
- **précise les dispositifs qu'il entend instaurer afin que l'équité soit garantie partout;**
- **favorise la mise en place de véritables "équipes pédagogiques", dans l'établissement.**

Une résolution, dans ce sens, sera votée lors de l'Assemblée des délégués du 24 mai qui aura lieu à l'Aula des Cèdres à Lausanne.

Le comité

Le Comité cantonal et le Secrétaire général rappellent que l'Assemblée des délégués est ouverte à l'ensemble des membres de la SPV.

Nous vous encourageons à nous rejoindre pour la deuxième partie de l'après-midi, dès 16 heures 15, durant laquelle des débats et résolutions seront discutées et votées, en particulier sur l'abrogation de la nomination et l'enveloppe pédagogique.